



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

7, RUE ALCIDE DE GASPERI — 1013 LUXEMBOURG — B. P. 1306 — Tél.: 43 58 51

CES/BUDGETS FAMILIAUX (92)

AVIS RELATIF A L'ENQUETE
SUR LES BUDGETS FAMILIAUX

Luxembourg, le 21 janvier 1982

S O M M A I R E

page:

I. I N T R O D U C T I O N	1
1. LES ANTECEDENTS	2
2. L'APPROCHE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	3
II. L ' A N A L Y S E S O C I O - E C O N O M I Q U E DES R E S U L T A T S D E L ' E N Q U E T E S U R LES B U D G E T S F A M I L I A U X	5
1. LES GENERALITES	6
2. LA STRUCTURE DES CONSOMMATIONS DE L'EBF	8
21. L'approche "consommation" ou "dépense"	8
22. Quelques commentaires significatifs sur la structure du budget de l'ensemble des ménages	11
221. Les commentaires relatifs à la structure du budget de l'ensemble des ménages	11
222. Quelques commentaires sur la structure du budget des ménages selon la classe du revenu	12
223. Quelques commentaires sur le budget des ménages selon le type de ménage et le nombre d'enfants ..	13
224. Quelques commentaires sur le budget des ménages selon la consommation par unité de consommation .	13
23. Comparaison dans le temps des enquêtes successives sur les BF menées par le STATEC	14
24. Les données de l'EBF en matière de revenus	15

II

page:

III. LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL CONCERNANT LES PROCHAINES EBF	16
1. LES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES FUTURES DES EBF	17
11. La taille et l'erreur d'échantillonnage	18
12. L'erreur d'observation	20
121. Le carnet d'inscription des consommations	21
122. Le personnel chargé de conduire l'EBF sur le terrain	22
13. La date de la prochaine EBF	22
2. L'HARMONISATION EUROPEENNE DES EBF	24
21. Les objectifs d'Eurostat	24
22. L'approche du Conseil Economique et Social	24
3. L'INFORMATION SUR LA SITUATION DES REVENUS	25
<u>ANNEXES:</u> (Source: STATEC - Budgets familiaux)	28
1. Structure du budget des ménages selon la classe de revenu	30
2. Structure du budget des ménages selon le type de ménage .	31
3. Structure du budget des ménages selon le type de ménage . (suite)	32
4. Structure du budget et nombre d'enfants (par équivalent adulte)	33
5. Structure du budget des ménages selon la consommation par unité de consommation	34

I

I N T R O D U C T I O N

I. INTRODUCTION

1. LES ANTECEDENTS

- Le 18 janvier 1989, Monsieur le Premier Ministre demandait au Conseil Economique et Social un avis sur l'enquête sur les budgets familiaux, effectuée en 1986 et en 1987, ainsi que sur la réforme de l'indice des prix à la consommation qui devait en découler.

La saisine gouvernementale précisait notamment que le Gouvernement aimerait obtenir

"l'avis du Conseil Economique et Social sur les principales modalités de la réforme de l'indice, notamment le choix du type de ménage dont la structure de consommation servirait de base au système de pondération, le panier de produits à retenir, ainsi que sur tout autre aspect de l'indice que le Conseil jugerait utile d'examiner."

- A la suite des débats de l'Assemblée générale du 23 février 1989, en présence de Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Economie, le Conseil Economique et Social prit la décision de répondre à la saisine gouvernementale en deux étapes:
 - . la première a débouché sur l'avis du Conseil Economique et Social du 5 décembre 1989 sur la réforme de l'indice des prix à la consommation et sur l'avis complémentaire du 12 juillet 1990 portant sur l'appréciation de la composition et de la pondération du panier de consommation à la base du nouvel indice des prix adopté par le Gouvernement;
 - . compte tenu des délais impartis pour la mise en oeuvre de la réforme de l'IPC et de l'indisponibilité des résultats synthétiques détaillés de l'enquête sur les budgets familiaux, publiés par le STATEC en juillet 1990, le Conseil Economique et Social décida d'évaluer dans un avis ultérieur la documentation statistique issue des travaux préparatoires à la réforme de l'IPC.
- Dans cet esprit, Monsieur le Ministre de l'Economie a précisé, dans sa lettre du 8 mai 1990, la saisine du Conseil Economique et Social sur le deuxième volet, à savoir l'examen des aspects socio-économiques de l'enquête sur les budgets familiaux et les

conclusions qui pourraient en découler tant au niveau de l'analyse de la structure des dépenses, et donc de la composition du panier de consommation des ménages, qu'à celui des enseignements en matière de revenus de ces mêmes ménages.

Monsieur le Ministre de l'Economie ajouta dans sa lettre une dimension supplémentaire. En effet, les instances européennes essaient de coordonner les enquêtes sur les budgets familiaux et les données en matière de revenus des ménages au niveau européen, ce qui, en cas de réussite, ne manquerait pas de se répercuter également sur les travaux du STATEC en la matière.

- Pendant la durée des travaux préparatoires au présent avis, le Gouvernement a fait adopter la réforme de l'indice des prix à la consommation, laquelle s'est largement inspirée des réflexions et recommandations faites par le Conseil Economique et Social.

La mise en oeuvre du nouvel indice qui découlait précisément de l'enquête sur les budgets familiaux a dès lors également incité le Conseil à aborder certains problèmes de méthode, tant en relation avec la saisine gouvernementale qu'en prévision aux prochaines enquêtes sur les budgets familiaux qui seront réalisées dorénavant tous les cinq ans dans le but d'adapter l'indice des prix aux habitudes de consommation des ménages.

2. L'APPROCHE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- Eu égard au contenu de la saisine gouvernementale telle qu'elle a été précisée par la suite et compte tenu de l'intérêt à tenir compte des acquis de la réforme de l'indice des prix à la consommation entrée en vigueur le 1er janvier 1991, le Conseil Economique et Social a orienté ses travaux autour de deux séries de questions:
 - . la première a trait à un commentaire de l'analyse socio-économique des résultats de l'enquête sur les budgets familiaux (EBF) tant au niveau de la structure de la consommation qu'à celui des revenus;
 - . le deuxième groupe de questions est lié aux propositions destinées à améliorer la méthodologie et la qualité des résultats de l'EBF dans le but d'en renforcer la fiabilité, de mieux répondre aux attentes portées à ce type d'enquête lourde et onéreuse et de tenir mieux compte des besoins statistiques au niveau européen.

- Dans sa tâche, le Conseil Economique et Social a pu compter sur la fructueuse collaboration et la compétence du STATEC à qui il exprime ses remerciements.

II

L'ANALYSE SOCIO-ECONO-
MIQUE DES RESULTATS DE
L'ENQUETE SUR LES BUDGETS
FAMILIAUX

II. L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES BUDGETS FAMILIAUX

1. LES GENERALITES

- L'enquête sur les budgets familiaux a pour objet de donner un aperçu aussi complet que possible sur les habitudes de la consommation privée de la population représentée par l'échantillon qui en est à la base. D'un point de vue socio-économique, les résultats de l'enquête présentent donc d'autant plus d'intérêt que l'échantillon est représentatif d'une plus grande proportion de la population. En ce sens, l'enquête 86/87 a une grande valeur, puisqu'elle a été la première à être construite sur la base d'un échantillon censé couvrir - avec des imperfections, certes - l'ensemble de la population résidante.
- D'un point de vue conceptuel, une enquête couvrant l'ensemble du pays connaît néanmoins une double limite:
 - . Elle recense principalement la consommation privée et ignore une partie significative de la consommation des biens collectifs. Ainsi la pondération des biens ou services publics dont le prix est directement ou indirectement subventionné se trouve-t-elle arbitrairement diminuée. Il en est de même pour des services de transports, des activités de loisirs, des services culturels etc. D'un autre côté, certains biens collectifs très importants comme l'éducation, l'ordre public, les cultes, l'usage d'infrastructures etc. sont totalement exclus du recensement de la consommation des ménages pour la simple raison que leur prix est nul ou très proche de zéro. Cette constatation est importante dans la mesure où la nature d'un certain nombre de ces biens dépend de choix politiques qui les ont exclus de la sphère marchande, alors que dans le cas contraire ils apparaîtraient dans les habitudes de consommation des ménages.
 - . L'acte de consommation entraîne le plus souvent une sortie d'argent qui provient en principe d'un revenu. Or, ce revenu, dépensé pour une partie et épargné pour l'autre, est partiellement le

fruit d'une redistribution englobant l'ensemble des transferts et leur financement qui sont eux mêmes le résultat de choix collectifs. Logiquement, la consommation privée des ménages qui est mesurée par l'EBF est fonction du revenu disponible de ces agents économiques, ce dernier étant lui-même dans une certaine relation avec l'importance des biens collectifs qui ont été financés au moyen des prélèvements obligatoires.

- L'EBF contient un grand nombre d'informations sur les consommations et sur les revenus. Alors que le Conseil Economique et Social les commentera successivement ci-après, il n'est pas dans son rôle et il n'a ni les moyens, ni le potentiel technique et scientifique pour évaluer, dans la rigueur voulue, les enseignements socio-économiques de cette enquête. Un tel examen requiert une démarche différente qu'on peut résumer comme suit:
 - . dans une première étape, on définit clairement les objectifs d'une enquête sur le terrain;
 - . ensuite, on établit les caractéristiques de l'enquête de telle façon que celle-ci soit à même d'atteindre les objectifs posés;
 - . enfin, on évalue les résultats de l'enquête en fonction des objectifs posés.

- Dans le cas présent, l'objectif premier, à savoir l'établissement d'une base de données permettant d'en déduire un panier de consommation reflétant des habitudes de consommation d'un échantillon représentatif des ménages, a été pleinement atteint. Au-delà de ce but, il n'apparaît pas que le Gouvernement ait voulu se fixer un deuxième objectif, par exemple en matière de revenus. Dans ces conditions, il est évidemment difficile pour le Conseil Economique et Social de tirer des enseignements d'une enquête qui n'a pas été prévue pour fournir ce type d'information. Le Conseil Economique et Social éprouve par conséquent des difficultés à s'exprimer sur des phénomènes qui n'auraient pas été explicités avec la clarté voulue.

Il n'empêche que l'EBF est une source très importante d'informations factuelles, de nature sociologique, susceptibles de donner des indications sur le mode de vie des résidents luxembourgeois en 1986/87. Il n'appartient pas au Conseil Economique et Social d'en faire une analyse scientifique. Celle-ci pourrait être réalisée, soit par le STATEC lui-même, soit par un centre de recherche à l'instar de celui du Centre Universitaire ou, encore mieux, du CEPS, animateur du projet "Liewen zu Letzebuerg", lequel devrait normalement tirer profit d'une enquête de l'importance et du coût de l'EBF.

- Cette remarque amène le Conseil Economique et Social à réitérer ses propositions de voir le potentiel de recherche en sciences humaines travailler en symbiose et en synergie de façon à minimiser le coût pour des résultats scientifiques qu'on voudrait les meilleurs possibles. Le Conseil Economique et Social souhaite en conséquence que lors de la prochaine EBF, tout comme à l'occasion d'autres enquêtes lourdes, les institutions intéressées du secteur public se concertent pour le bien de la recherche scientifique dans notre pays. Le Conseil Economique et Social reviendra à ce problème en formulant une proposition concrète en matière d'enquête sur les revenus (voir sous 3., page 24).

2. LA STRUCTURE DES CONSOMMATIONS DE L'EBF

L'analyse de la structure des consommations qui résulte de l'EBF est très influencée par le problème de méthode soulevé par la question du choix entre les notions "dépense" et "consommation".

Après avoir rappelé la portée de ce problème (voir sous 21), le Conseil Economique et Social fera quelques commentaires sur les résultats de l'EBF tels qu'ils ont été publiés dans le cahier 78 du STATEC (voir sous 22). Il en fera de même pour la comparaison de la structure des consommations dans le temps, qui découle de la juxtaposition des différentes EBF menées depuis 1966/67 au Luxembourg (voir sous 23). Il s'exprimera finalement sur les conclusions à tirer des données de l'EBF en matière de revenus (voir sous 24).

21. L'approche "consommation" ou "dépense"

- Ce problème a fait l'objet d'un commentaire dans l'avis du 5 décembre 1989 sur l'indice des prix à la consommation. Nonobstant, il convient de le rappeler brièvement, puisqu'il altère les conclusions qu'on peut tirer de l'EBF.

Le problème se pose en effet de savoir si, pour mesurer les habitudes de consommation des ménages, il convient de prendre en compte les dépenses (sorties de caisse), effectuées pour l'achat de biens et de services destinées à la consommation, ou la valeur monétaire des biens et services effectivement consommés par ces mêmes ménages. La différence entre les deux optiques se pose principalement pour les biens suivants:

- . Les biens autoconsommés apparaissent dans l'optique "consommation", et non dans l'optique "dépenses". Cette distinction est peu importante dans les chiffres.
- . Le service du logement occupé par un propriétaire est valorisé au moyen d'un loyer imputé censé représenter la valeur locative réelle de l'habitation dans l'optique "consommation", alors qu'elle n'est pas retenue dans l'optique "dépenses", puisqu'il ne donne lieu ni à un flux de revenus, ni à un flux de dépenses.

Compte tenu du fait que plus de 70% des ménages au Luxembourg sont propriétaires de leurs logements et que ces derniers sont en général spacieux et confortables, cette question constitue un problème considérable. A titre d'illustration, le loyer imputé représentait dans l'EBF 14,3% de l'ensemble de la consommation, soit davantage que l'alimentation à domicile (13,9%).

- . Les frais de consommation de soins de santé sont en majeure partie pris en charge par l'assurance maladie et les pouvoirs publics. Ici encore, la différence quantitative entre les deux approches est importante, puisque dans l'optique "dépenses", les soins médicaux et dépenses de santé comptent pour 1,2%, alors que leur part dans la consommation totale est de 4,2%.

Dans le panier représentatif de l'IPC, la pondération des soins de santé est de 8,2%, la raison en étant que dans un souci de compromis, visant l'ensemble de l'avis, le Conseil Economique et Social s'était prononcé en faveur de l'inclusion de la partie non remboursée des soins de santé et des cotisations sociales patronales et salariales pour les prestations en nature, pour la détermination de la pondération des soins de santé.* Cette position du Conseil Economique et Social n'explique cependant pas l'écart existant entre la pondération de 8,2% retenue et le taux de 4,2% constaté dans l'approche consommation de l'EBF.

Ce qui distingue le poste des frais de santé du loyer imputé, est que sa "valorisation" peut être effectuée sur la base de prix réellement payés, ce qui n'est pas possible dans l'estimation du coût du logement occupé par son propriétaire.

- . Les achats à crédit, qui, dans l'optique "consommation", sont comptabilisés à leur prix d'achat, alors que dans l'optique "dépenses" on prend en compte les remboursements effectués pendant

* Avis du Conseil Economique et Social du 5.12.1989 sur la réforme de l'indice des prix à la consommation sous 3422.

la période de référence. Ce type de financement se rencontre surtout lors de l'achat d'automobiles. L'EBF a montré une distorsion entre les deux approches dans la position "voitures automobiles", laquelle semble résulter d'un problème d'erreur dans l'observation qui devra recevoir à l'avenir une attention particulière.

- Le Conseil Economique et Social voudrait relever l'importance de la distinction entre les deux notions dans l'appréciation des habitudes de consommation des ménages dans notre pays. En effet, l'optique "consommation" fait apparaître une valeur d'environ 25% supérieure à celle de l'optique "dépenses", ce qui est évidemment considérable. Le corollaire en est que la consommation mesurée dans l'optique "consommation" est supérieure aux revenus pour la grande majorité des ménages, comme on peut s'en rendre compte dans le tableau suivant:

Structure du budget des ménages selon la classe du revenu*

unité: LUF

	Toutes classes	R< 50.000	50.000 <R< 75.000	75.000 <R< 99.999	100.000 <R< 149.999	R> 150.000
Consommation (optique consommation)	96.231	59.528	81.429	104.403	133.975	171.629
Consommation (optique dépense)	76.708	46.476	64.487	82.702	107.556	142.963

Source: STATEC.

* L'explication de ce paradoxe tient pour l'essentiel dans le fait que dans l'optique "consommation", les produits autoconsommés, en général, et le loyer imputé, en particulier, sont comptabilisés comme une consommation dont la valeur n'est pas ajoutée au revenu. Voilà pourquoi il est possible d'observer, à une large échelle, des ménages pour lesquels la consommation est durablement supérieure au revenu. Il s'y ajoute l'hypothèse que les données recensées en matière de consommation sont plus précises que celles relatives au revenu dont certaines composantes ont pu être sous-estimées ou omises.

22. Quelques commentaires significatifs sur la structure du budget de l'ensemble des ménages

Le Conseil Economique et Social ne peut que regretter l'absence d'une étude socio-économique de nature scientifique sur les résultats de l'EBF. S'il avait disposé d'une telle analyse, il aurait pu l'étudier et en tirer, le cas échéant, des conclusions tant par rapport à ses propres recommandations à l'attention du Gouvernement qu'en relation avec les objectifs et les réalisations de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Nonobstant ce fait, le Conseil Economique et Social se propose de commenter brièvement quelques informations de l'EBF qui lui paraissent être les plus significatives.

221. Les commentaires relatifs à la structure du budget de l'ensemble des ménages (voir annexe 1, 1ère colonne)

Les commentaires sont les suivants:

- Avec 36,6%, la part du budget affectée au logement est de loin la plus importante, ceci devant l'alimentation (18,9%), l'habillement (13,1%), les transports (10,4%), la culture (7,7%), les vacances (4,7%), la santé (1,2%) et divers (7,4%). Une des raisons de la prééminence du logement dans le budget des ménages a déjà été explicitée ci-dessus, à savoir l'inclusion du loyer imputé dans la statistique de référence.

Dans le budget d'habitation, l'équipement du logement (121.641 LUF: 11,0%) et, en particulier, l'achat de mobilier (43.558 LUF: 4,0 %) représentent une partie importante de la consommation des ménages.

- La part relativement faible du budget moyen affecté à l'alimentation (208.132 LUF: 18,9 %) constitue un indicateur du niveau de vie élevé du ménage moyen, ceci d'autant plus que le phénomène d'auto-consommation de produits alimentaires est peu développé.
- Le corollaire d'un faible budget consacré à l'alimentation est l'importance d'autres postes de dépenses, dont les voitures automobiles (acquisition et frais d'utilisation de 100.173 LUF/an par ménage:9,1 %), l'habillement, les loisirs et les vacances.

- L'insignifiance des frais de santé dans le budget des ménages (1,2% ou 13.227 LUF/ménage), résulte du traitement méthodologique de ce poste qui tient compte de la dépense résiduelle et non pas de la consommation effective.
(voir sous 21)

222. Quelques commentaires sur la structure du budget des ménages selon la classe de revenu (voir annexe 1)

Les commentaires sont les suivants:

- Les principales catégories de biens pour lesquelles la proportion du budget des ménages diminue avec l'accroissement du revenu sont l'alimentation et l'habitation. La relation inverse existe pour l'équipement du logement, les transports, la culture, les loisirs, l'éducation et les vacances. Finalement, l'élasticité "revenu" s'approche de l'unité pour les catégories habillement, santé et divers.
- Si l'on fait une analyse fine, l'on observe certaines variations plus importantes, dont l'interprétation est difficile, dans la mesure où elle peut cacher des problèmes de représentativité de sous-échantillons. Ainsi, les loyers et les dépenses afférentes (charges, petites réparations) s'établissent entre 30.145 LUF et 31.260 LUF pour les ménages à revenus inférieurs et moyens (moins de 50.000 LUF à 150.000 LUF), pour représenter 65.577 LUF chez les ménages dont le revenu est supérieur à 150.000 LUF. Un tel saut dans les habitudes de consommation entre ménages à revenus moyens et ménages aisés est également observé pour l'équipement du logement, dont notamment les services domestiques et le téléphone, pour les consultations de praticiens et les frais d'hôpital, pour les frais de garde d'enfants et les frais scolaires et pour les postes assurance, frais de justice et assimilé.
- Les ménages aux revenus les plus modestes (moins de 50.000 LUF) semblent restreindre leur consommation, surtout au niveau de l'achat de mobilier, des voitures automobiles et de l'habillement.

223. Quelques commentaires sur le budget des ménages selon le type de ménage et le nombre d'enfants (voir annexes 2, 3 et 4)

Comme l'on peut s'y attendre, les habitudes de consommation varient beaucoup en fonction du type de ménage.

- Ainsi, la personne seule, âgée de plus de 65 ans, consacre plus de 40% de son budget de consommation au logement, la raison en étant la part très importante du loyer imputé, (environ 20% du total du budget). Cette personne consomme moins que la personne seule âgée de moins de 65 ans, ce qui se traduit dans les équipements de la maison (55.784 contre 88.850 LUF), dans les transports (19.393 contre 87.935 LUF), dans l'habillement (73.080 contre 98.839 LUF), dans la culture, les loisirs et l'éducation (35.815 contre 68.812 LUF) et dans les vacances (28.609 contre 44.660 LUF). En revanche, la personne âgée seule sait se montrer généreuse à l'occasion de cérémonies (19.953 contre 7.762 LUF) et en distribuant l'argent de poche (35.513 contre 15.801 LUF).
- Pour ce qui est de l'analyse des couples sans et avec enfants et en fonction du nombre d'enfants, l'étude conclut à une augmentation de la consommation moyenne par ménage en fonction de l'accroissement de la famille (99.500 LUF pour le premier enfant, 148.500 LUF pour le deuxième enfant, 60.000 LUF pour un nombre supérieur). Les données disponibles ne sont cependant pas suffisantes pour déterminer le coût, en termes de consommation, d'un enfant. Dans ce même contexte, on note également une remarquable constance dans la part relative consacrée aux grandes catégories de biens et de services par l'ensemble des couples avec enfants.

224. Quelques commentaires sur le budget des ménages selon la consommation par unité de consommation (voir annexe 5)

- Cette statistique a pour objet de neutraliser l'effet "taille" des ménages, pour analyser la consommation par unité de consommation en fonction du revenu de ceux-ci, exprimé en quintiles. Le tableau est ainsi à rapprocher de celui commenté sous 222, qui mesure la consommation des ménages en fonction de leur revenu, tout en éliminant l'effet taille de ceux-ci.

En exprimant la consommation des principales catégories de biens en fonction de leur élasticité "revenu", le résultat est le suivant:

- . biens pour lesquels l'augmentation de la consommation est inférieure à l'augmentation du revenu par unité de consommation (uc), (élasticité <1):
alimentation à domicile; logement pour les deux quintiles supérieurs; gros travaux; les jeux et loteries;
- . biens pour lesquels l'augmentation de la consommation est supérieure à l'augmentation du revenu par uc (élasticité >1):
alimentation extérieure; équipement du logement, dont surtout le mobilier et les services domestiques; transports, dont surtout l'automobile; les articles de sport; les vacances; la distribution d'argent de poche;
- . biens pour lesquels l'augmentation de la consommation est sensiblement égale à celle du revenu par uc (élasticité 1):
logement pour les trois quintiles inférieurs; la culture, les loisirs et l'éducation.

23. Comparaison dans le temps des enquêtes successives sur les BF menées par le STATEC

- Il est particulièrement difficile d'évaluer les résultats des trois EBF successives menées par le STATEC en 1963/64, en 1977 et en 1986/87, pour en tirer des conclusions significatives sur l'évolution à long terme des habitudes de consommation des ménages au Luxembourg.

La raison en est double:

- . l'échantillon qui est à la base de trois EBF n'est pas identique, ce qui nécessite la reconstitution de sous-échantillons permettant de les comparer entre eux;
 - . les EBF successives ont parfois apporté des solutions très différentes à des problèmes de méthode (santé, logement, etc.) ce qui relativise fortement les résultats d'une comparaison fine.
- Du point de vue sociologique, une telle comparaison présente cependant un intérêt considérable, puisqu'elle permet de se

rendre compte de l'évolution du niveau de vie et des habitudes de consommation.

- Cet état de fait conduit le Conseil Economique et Social à proposer que l'on ne modifie pas substantiellement les prochaines EBF, tant pour ce qui est de l'échantillon (représentativité de l'ensemble de la population) que de la méthode utilisée.

A cet effet, il s'exprime en faveur des choix méthodologiques exprimés dans son avis précité du 5 décembre 1989.

- Nonobstant ces remarques, le tableau p.41 du cahier no 78 du STATEC juxtapose les habitudes de consommation d'un échantillon comparable tiré chaque fois des trois EBF précitées. Il illustre la diminution rapide des dépenses liées à l'alimentation au profit du logement, des transports et des autres biens et services.

Ces résultats globaux sont confirmés par l'évolution de certains produits sélectionnés (tableau p.42 du même cahier). Encore faut-il relever que ces résultats ne tiennent pas compte de la quantité réelle des différents biens consommés, mais renseignent seulement sur leur valeur ou sur leur part dans la consommation totale. Aussi une analyse fine du comportement sociologique des ménages devrait-elle également se baser sur les quantités physiques.

24. Les données de l'EBF en matière de revenus

S'il est vrai que le questionnaire servant de base à l'enquête était assez détaillé sur le montant et sur la nature des revenus des ménages, il n'empêche que les informations y relatives ne sont pas de nature à servir de support à une enquête sur les revenus.

En effet, les indications fournies à cet égard par les ménages sont incomplètes, inexactes et, de ce fait, inutilisables comme telles. Cet état de fait a amené le STATEC à retravailler les données brutes fournies par les ménages afin de pouvoir les prendre en compte dans le cadre des résultats de l'EBF.

I I I

LES RECOMMANDATIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL CONCERNANT LES
PROCHAINES EBF

III. LES RECOMMANDATIONS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
CONCERNANT LES PROCHAINES
EBF

Compte tenu des limites de l'évaluation des données de détail de l'EBF, le Conseil Economique et Social a consacré l'essentiel de son analyse à préparer des recommandations pour parfaire encore les prochaines EBF. Dans son analyse, le Conseil Economique et Social a constamment dialogué avec les responsables du STATEC, qui sont tout aussi motivés que lui pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'enquête.

Dans ce contexte, le Conseil a également réfléchi sur les propositions d'harmonisation au niveau européen des EBF qui ont été faites par la Commission de Bruxelles et il en a analysé les conséquences éventuelles sur les futurs travaux du STATEC dans ce domaine.

Un problème similaire se pose également au niveau d'une enquête européenne périodique sur les revenus. Si une telle initiative était réellement prise, elle aurait également des répercussions sur notre pays qui s'interroge, depuis tant d'années, sur la manière de réaliser la meilleure étude possible sur ce sujet. Voilà pourquoi, le Conseil Economique et Social a saisi ici l'occasion pour préciser ses propres vues quant à une telle étude des revenus dans notre pays, étude qu'il a demandée itérativement ces dernières années.

1. LES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES FUTURES DES EBF

- Nonobstant les divergences de fond sur les caractéristiques de l'IPC apparues entre les partenaires sociaux et expliquées dans l'avis du 5 décembre 1989, le Conseil Economique et Social constate que lors de la réforme de l'IPC, intervenue au 1er janvier 1991, le Gouvernement a retenu l'essentiel des recommandations de caractère technique que le Conseil Economique avait formulées dans le prédit document.

Tout en se félicitant de ce dialogue constructif avec le Gouvernement, le Conseil Economique et Social se prononce globalement à ce que les principaux choix méthodologiques retenus soient autant que possible reconduits à l'avenir, ceci

dans le double but de la recherche de la continuité dans un domaine sensible et de la comparabilité des données dans le temps qui semble prometteuse pour évaluer les comportements et évolutions socio-économiques.

Au-delà de cette recommandation générale, le Conseil constate que la réalisation concrète de l'EBF sur le terrain a confronté les responsables à certaines difficultés pratiques ou de méthode qui ont été notamment exposées dans la première partie (rapport technique) du Cahier Economique du STATEC intitulé "Budgets Familiaux Enquête 1986/87". Le Conseil Economique et Social a approfondi ces problèmes, qui ont été étayés dans une note du responsable du STATEC pour cette enquête.

- Les orientations méthodologiques ainsi discutées concernent les points suivants:
 - . la taille de l'échantillage et l'erreur d'échantillonnage;
 - . la population couverte par l'EBF;
 - . la collecte des données et l'erreur d'observation;
 - . la date de la prochaine EBF.

11. La taille et l'erreur d'échantillonnage

- 2.764 ménages ont participé à l'EBF de 1986/87. Par rapport au recensement de la population de 81 ou de l'enquête sur les forces de travail, l'échantillon présente les caractéristiques suivantes:
 - . légère sous-représentativité des ménages à une personne et de la catégorie "autres types de ménage" et sur-représentativité des couples sans et avec enfants;
 - . légère sur-représentativité des participants de nationalité luxembourgeoise et sous-représentativité des résidents étrangers, dont surtout les Portugais;
 - . bonne représentativité géographique par canton;
 - . légère sous-représentativité des indépendants et des ouvriers et sur-représentativité des employés et des fonctionnaires.
- Alors que l'objectif de l'échantillon est d'être le plus représentatif possible de la population de référence, le Conseil Economique et Social souhaite qu'on reste dans la continuité de l'optique de l'échantillon couvrant l'ensemble de la population, telle qu'elle a été retenue en 1986/87.

Ce faisant, il a approfondi le problème de la taille de l'échantillon nécessaire pour que l'erreur aléatoire relative à 95% soit inférieure ou égale à 5%. Dans 95% des échantillons que l'on pourrait tirer de la population de référence, le montant estimé "m" de la dépense pour un produit donné restera ainsi compris dans l'intervalle "m - 5% et m + 5%".

L'erreur aléatoire est:

- . d'autant plus forte que la population étudiée sera hétérogène (variance forte),
- . d'autant plus faible que la taille de l'échantillon sera importante.

Le STATEC a effectué les calculs permettant de déterminer pour les sous-groupes de produits la taille de l'échantillon nécessaire pour que cette erreur relative soit égale ou inférieure à 5%. A titre indicatif, quelques grandeurs significatives sont données pour exemple:

Sous-groupe de produits	Erreur relative dans l'échantillon retenu en 86/87 (en %)	Taille nécessaire de l'échantillon (erreur relative: 5%)
-Riz	7,3	5.969
-Pain	2,3	609
-Viande	3,4	1.242
-Lait et produits laitiers	2,8	819
-Pommes de terre	5,8	3.767
-Vin	11,3	14.042
-Verrerie, vaisselle	13,8	21.090
-Dépenses de santé	7,0	5.442
-Coiffeur, sauna, produits de beauté	3,4	1.312
-Vacances, excursions	5,4	3.242

S'il est vrai que de nombreux produits présentent des erreurs relatives assez élevées, cela est notamment dû à la désagrégation des groupes de produits. Aussi la question se pose-t-elle s'il ne vaudrait pas mieux opter pour déterminer les pondérations à l'intérieur d'un groupe de produits, soit pour des indications de marché fournies par les importateurs, les grandes chaînes de magasins et les grossistes, soit pour des données plus détaillées de la comptabilité nationale.

- En cette matière, le Conseil Economique et Social recommande d'adopter une approche pragmatique et de procéder comme suit:
- . Un échantillon comprenant 3.000 ménages est considéré comme satisfaisant du point de vue de la fiabilité des estimations. En effet, une augmentation de la taille de l'échantillon - par exemple à 5.000 ménages -, tout en étant onéreuse, ne permettrait pas d'améliorer sensiblement la fiabilité des résultats.
- . La question des produits, groupes et sous-groupes de produits à recenser est également à voir en relation avec la nomenclature CE des Budgets familiaux.
- . Pour améliorer la fiabilité des résultats, le STATEC est appelé à apprécier, à la lumière des données de l'enquête Budgets familiaux 86/87, dans quelle mesure un recensement détaillé des différents produits s'impose ou si, le cas échéant, la pondération serait à parfaire par des statistiques de vente (ex. recensement du poste; "jus de fruits" par le biais de l'enquête, pondération détaillée des différentes sortes de jus sur la base des statistiques de vente).
- . Les données fournies par la comptabilité nationale présentent l'avantage qu'on peut apprécier annuellement l'évolution des habitudes de consommation. En revanche, elles ne permettent pas de ventiler les habitudes de consommation en fonction des différents critères dégagés par l'enquête "Budgets familiaux" (ex. revenu, catégorie de ménage, etc.). De plus, les données basées sur la comptabilité nationale ne distinguent pas entre la consommation des résidents luxembourgeois et celle des frontaliers et étrangers, même s'il s'avère difficile d'apprécier dans quelle mesure les résultats pourraient être ainsi biaisés.

12. L'erreur d'observation

- D'après les responsables de l'EBF, "l'erreur d'observation est sûrement plus importante que l'erreur d'échantillonnage". Les principales causes de l'erreur d'observation sont les suivantes:
- . La non-réponse, laquelle comprend à la fois le refus ou l'abandon de la participation à une EBF de la part d'une proportion plus grande de représentants de certaines catégories de la population (ex: ménages à revenus élevés, marginaux...) et l'absence d'indications fournies par tel ou tel ménage ou d'un membre de celui-ci sur certaines catégories de dépenses (ex. consommation d'alcool).

- . Les erreurs dans l'enregistrement des revenus et des dépenses qui peuvent être soit volontaires (sous-évaluation de certains postes) soit fortuites à cause du phénomène de l'oubli. Un exemple particulier est donné par la mauvaise qualité des données fournies en matière de revenus ou de remboursement de dettes.
- L'importance du phénomène de l'erreur d'observation, qui est constatée dans tous les pays, a été un argument majeur qui a guidé le Conseil Economique et Social à se prononcer en faveur du maintien de la taille et de la composition de l'échantillon et à prôner que les efforts soient poursuivis la prochaine fois afin de diminuer autant que possible ce phénomène. Deux mesures pratiques, à savoir l'amélioration du carnet d'inscription des consommations et la qualification du personnel chargé de conduire l'EBF, ont particulièrement attiré l'attention du Conseil Economique et Social.

121. Le carnet d'inscription des consommations

Jusqu'à présent, l'enregistrement des dépenses a été fait sur la base d'un carnet unique qui centralisait l'ensemble des données sur la consommation du ménage, à l'exception des dépenses de caractère personnel notées dans un "carnet argent de poche" qui pouvait être directement remis à l'enquêteur.

Or, dans les ménages où plusieurs personnes touchent un revenu et en dépensent une partie importante pour elles-mêmes et pour le ménage, l'ensemble des dépenses de tous les membres du ménage est très difficile à saisir. Aussi la question de l'utilisation du carnet individuel, tel qu'il existe notamment en France, est-elle posée.

Le Conseil Economique et Social est d'avis qu'un recours systématique aux carnets individuels n'est pas de mise. Il propose cependant d'innover en offrant à chaque ménage le choix entre le carnet traditionnel et le carnet individuel.

122. Le personnel chargé de conduire l'EBF sur le terrain

- Traditionnellement, le personnel chargé de conduire l'EBF sur le terrain a été placé sous la responsabilité directe du STATEC. Or, pour l'EBF 1986/87, il avait été décidé d'avoir recours à une société privée dont l'objet est la réalisation de sondages d'opinion et d'études de marché.

Cette solution n'a pas donné entière satisfaction pour la raison qu'elle a éloigné le STATEC du terrain et qu'elle lui a soustrait de ce fait une partie du contrôle de l'enquête. Le STATEC a ainsi dû se limiter à prendre livraison des documents d'enquête sans avoir la possibilité de demander le cas échéant aux enquêteurs ou aux ménages d'apporter une précision ou de compléter tel ou tel passage du questionnaire.

- Afin d'éviter les erreurs du passé et de minimiser autant que possible l'erreur d'observation due à une qualification ou une présence insuffisante du personnel sur le terrain, le Conseil Economique et Social propose de rendre au STATEC la responsabilité de l'ensemble de l'enquête. Un tel objectif peut être réalisé en fonction de l'alternative suivante:
 - . l'organisation par le STATEC lui-même de l'enquête sur le terrain en mettant les moyens nécessaires à sa disposition;
 - . la définition d'un cahier de charges très précis à respecter par la société privée, laquelle serait le sous-traitant du STATEC et serait étroitement contrôlée par ce dernier notamment par la présence d'un responsable du STATEC au siège du sous-traitant.

13. La date de la prochaine EBF

- Dans ses avis antérieurs, le Conseil Economique et Social avait proposé d'organiser des enquêtes quinquennales afin de pouvoir actualiser la structure de consommation et, partant, l'indice des prix, à des intervalles réguliers. Le Gouvernement a suivi cette proposition, qui a été retenue à l'article 10 du règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation.

L'article 10 stipule:

"La liste des articles de référence de l'indice et leur pondération seront soumises à révision tous les cinq ans, sur la base d'une enquête budgets familiaux préalable. Le Gouvernement en conseil est autorisé, le cas échéant, à reporter l'enquête budgets familiaux et la révision de l'indice quinquennales, pour des raisons contraignantes, après consultation du Conseil Economique et Social."

Si le calendrier de la dernière réforme de l'indice des prix était repris, cela signifierait que la prochaine EBF devrait être effectuée et la nouvelle liste des articles de référence établie respectivement en 1991/92 et en 1996.

- Cependant, le Conseil Economique et Social constate que d'un point de vue matériel, le STATEC sera dans l'impossibilité d'organiser cette enquête dans les délais ci-dessus, ceci compte tenu du déroulement et de l'exploitation du recensement général décennal sur la population en 1991 et 1992. Dans ces conditions, il estime opportun de reporter l'organisation de l'enquête "Budgets familiaux" d'une année. En conséquence, il invite le Gouvernement à prendre, dès à présent, les dispositions en moyens et en personnel nécessaires pour effectuer l'enquête en 1992/93.

Le report de l'enquête d'une année ne signifie cependant pas nécessairement un report identique de l'établissement de la nouvelle liste des articles de référence. En effet, en comparaison à la réforme précédente de l'IPC, il devrait être possible à la fois de réduire le délai nécessaire à l'exploitation des résultats de l'EBF et de consacrer moins de temps à la discussion méthodologique et à la consultation des partenaires sociaux. En d'autres termes, le report d'une année de l'EBF n'est pas incompatible avec la mise en vigueur d'un nouvel indice des prix à la consommation au 1er janvier 1996.

2. L'HARMONISATION EUROPEENNE DES EBF

21. Les objectifs d'Eurostat

- Afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'information lui adressées, Eurostat se propose de parfaire, à moyen terme, les données recueillies dans le cadre de l'enquête "Budgets familiaux" comme suit:
- . Réalisation, tous les deux ans, d'une enquête allégée auprès des ménages.

Cette enquête devra constituer essentiellement un outil permettant d'améliorer la connaissance et l'analyse des revenus des ménages. La taille de l'échantillon devra être suffisante pour atteindre cet objectif et sa structure devra être adaptée pour donner des informations fiables sur certains groupes de la population.

- . Réalisation, tous les cinq ans, d'une enquête Budgets familiaux classique, notamment en ce qui concerne le questionnaire et la taille de l'échantillon, permettant, d'une part, de cadrer les résultats obtenus par les enquêtes allégées et, d'autre part, d'obtenir des résultats plus détaillés. Ces enquêtes quinquennales constitueront notamment le support pour obtenir les informations relatives à la structure de consommation détaillée des ménages.

La méthodologie et l'organisation de ces enquêtes devraient suivre les directives d'Eurostat.

- Les prochaines enquêtes "Budgets familiaux" devraient avoir lieu à une date aussi proche que possible de 1993. Selon Eurostat, elles sont conçues comme transition vers la réalisation des objectifs esquissés ci-avant.

22. L'approche du Conseil Economique et Social

- Actuellement, les Etats membres ne sont pas obligés de suivre les propositions d'Eurostat concernant l'évolution et l'harmonisation des enquêtes "Budgets familiaux", ainsi que celles relatives à la mise en place d'un système cohérent et complémentaire d'enquêtes communautaires auprès des ménages.

Une telle obligation existerait néanmoins dans l'hypothèse où ces propositions seraient arrêtées sous forme de directive.

- De manière générale et dans l'attente d'une réglementation afférente, le Conseil Economique et Social estime prématuré de prendre position par rapport aux propositions d'Eurostat et d'orienter exclusivement notre enquête en fonction de celles-ci.

En effet, l'objectif prioritaire est d'améliorer notre enquête "Budgets familiaux" et d'autres sources d'information, eu égard aux données nécessaires pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation, d'une part, et aux informations indispensables pour évaluer la situation et la politique des revenus, d'autre part.

- A la fin des travaux pour le présent avis, le Conseil Economique et Social a eu connaissance de documents rédigés par un expert de la CE contenant des idées permettant d'harmoniser les résultats des enquêtes sur les Budgets familiaux et, ultérieurement, des enquêtes sur les revenus au niveau européen. Ces documents, qui n'ont pas encore la forme de propositions définitives, entraîneraient des modifications importantes sur certains points pour la réalisation des EBF dans notre pays.

Le Conseil Economique et Social offre son concours pour évaluer, le moment venu, les projets d'Eurostat.

3. L'INFORMATION SUR LA SITUATION DES REVENUS

- La saisine gouvernementale avait demandé au Conseil Economique et Social d'examiner également les éléments de l'EBF se rapportant aux revenus des ménages. Le Ministre de l'Economie avait cependant reconnu que les EBF, en privilégiant les flux de consommation, ne recueillaient que des données fragmentaires en matière de revenus. Cette constatation est notamment étayée par le fait que pour une large part de l'échantillon, on ne connaît que la classe de revenu et non les chiffres précis. De plus, il s'avère que pour une majorité de l'échantillon, la valeur de la consommation est supérieure au revenu indiqué, sans que l'on connaisse avec précision toutes les raisons. Finalement, une analyse des revenus pose le problème de la fiabilité des indications, qui n'a pas été systématiquement vérifiée dans le cas présent.

Au-delà, la saisine gouvernementale fait part des propositions d'Eurostat de réaliser dans le cadre de futures enquêtes communautaires tous les deux ans une enquête allégée auprès des ménages qui porterait précisément sur les revenus de ceux-ci.

L'organisation éventuelle d'une telle enquête bisannuelle n'est qu'un argument supplémentaire pour que notre pays se dote également dans ce domaine d'un outil permettant de recueillir périodiquement des informations fiables.

- Il découle de ce qui précède que l'EBF ne permet pas de donner des informations exhaustives et synthétiques sur la situation des revenus dans notre pays, telles que le Conseil Economique et Social les a itérativement demandées et pour lesquelles il a lui-même joué un rôle de pionnier.

En effet, dans le passé, les enquêtes suivantes en matière de revenus ont été faites:

- . 1971: enquête initiée par le Conseil Economique et Social en collaboration avec l'Administration des Contributions directes pour servir de base à l'analyse des revenus des différents groupes socio-professionnels (cf. avis du Conseil Economique et Social sur la politique des revenus du 7 janvier 1975);
 - . 1978: enquête initiée par le Conseil Economique et Social auprès de certains ménages pour déterminer le niveau et le mode de vie de ces ménages aux fins de l'établissement d'un revenu social minimum (cf. avis du Conseil Economique et Social sur le revenu social minimum du 28 septembre 1983);
 - . 1985 et 1987: rapports statistiques du CEPS et de l'IGSS sur les salariés du régime privé;
 - . depuis 1985: Panel socio-économique du CEPS, documentant à intervalles réguliers l'état des ressources financières des ménages au Luxembourg.
- Conformément aux propositions formulées à plusieurs reprises dans le passé et compte tenu des lacunes évidentes des EBF en la matière, le Conseil Economique et Social demande avec insistance au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin que notre pays dispose, à l'avenir, de statistiques fiables en matière de revenus, à l'instar de ceux qui existent en matière de comptabilité nationale ou d'EBF.

Compte tenu de l'importance de l'instrument mis en place par le CEPS et de l'expérience acquise par lui, le Conseil Economique et Social estime que l'organisation par le STATEC d'une enquête spécifique sur les revenus pour répondre au souci d'information du pays et aux besoins d'Eurostat n'est pas nécessaire.

Aussi propose-t-il que le CEPS et le STATEC coopèrent de façon étroite dans le domaine des enquêtes sur le revenu.

- Une telle coopération pourra revêtir les formes suivantes:
 - . La responsabilité de l'enquête sera donnée au STATEC qui en a la mission légale et est l'interlocuteur d'Eurostat. De plus, de par son statut, le STATEC peut donner toutes les garanties requises à une telle matière sensible.
 - . Le maître d'oeuvre de l'enquête, à savoir le STATEC, collaborera étroitement avec le CEPS pour la mise au point méthodologique de l'enquête et sous-traitera la collecte et le dépouillement des données qui pourront être intégrés dans le panel "Liewen zu Letzebuerg".

En procédant ainsi, on obtiendra des avantages évidents en matière de coopération et de regroupement des forces et on économisera du temps et des ressources financières.

- Le Conseil Economique et Social insiste pour qu'il soit donné une suite favorable à cette proposition concrète et pragmatique. En effet, la publication régulière de statistiques fiables est un préalable à un débat objectif en la matière et à la discussion sur l'opportunité et le contenu d'une politique des revenus.

x x x

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Secrétaire Général

Le Président

Jean Moulin

Mario Castegnaro

A N N E X E S

A N N E X E S

(Source: STATEC - Budgets familiaux)

1. Structure du budget des ménages selon la classe de revenu
2. Structure du budget des ménages selon le type de ménage
3. Structure du budget des ménages selon le type de ménage
(suite)
4. Structure du budget et nombre d'enfants (par équivalent
adulte)
5. Structure du budget des ménages selon la consommation par
unité de consommation

NB. Certains chiffres des tableaux de l'annexe ont dû être corrigés par rapport à ceux publiés dans le cahier 78 du STATEC, la raison en étant une erreur de traitement des données dans ce dernier document.

Structure du budget des ménages selon la classe de revenu

LIBELLE	Toutes classes		Moins de 50 000 F		50 000 F - 74 999 F		75 000 F - 99 999 F		100 000 F - 149 999 F		150 000 F et plus	
	Effectifs: 2 764		Effectifs: 548		Effectifs: 848		Effectifs: 648		Effectifs: 440		Effectifs: 141	
	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%
ALIMENTATION	208 132	18.9	146 853	21.3	189 014	20.3	224 830	18.9	257 057	16.8	324 238	16.2
ALIMENTATION A DOMICILE	177 233	16.1	129 942	18.8	167 302	18.0	191 809	16.1	205 638	13.4	252 306	12.6
ALIMENTATION A L'EXTER.	30 899	2.8	16 911	2.5	21 712	2.3	33 021	2.8	51 419	3.4	71 932	3.6
HABITATION	403 765	36.6	280 245	40.6	348 212	37.5	430 742	36.2	525 951	34.4	712 558	35.6
OCCUPATION DU LOGEMENT	282 124	25.6	213 889	31.0	248 641	26.8	300 393	25.2	356 912	23.3	437 029	21.9
LOYER, DEPENSES DIVERSES	31 021	2.8	30 145	4.4	29 815	3.2	27 505	2.3	31 260	2.0	65 577	3.3
LOYER IMPUTE, AMENAGEMENT	192 137	17.5	136 620	19.8	164 496	17.8	209 693	17.6	256 384	16.8	294 748	14.8
ENERGIE ET EAU	58 966	5.3	47 124	6.8	54 330	5.8	63 195	5.3	69 268	4.5	76 703	3.8
EQUIPEMENT DU LOGEMENT	121 641	11.0	66 356	9.6	99 571	10.7	130 349	10.9	169 039	11.1	275 529	13.8
MOBILIER	43 558	4.0	18 349	2.7	34 922	3.8	48 719	4.1	64 667	4.2	91 014	4.6
COUVERTURES, TISSUS	6 720	0.6	2 925	0.4	6 564	0.7	7 659	0.6	9 484	0.6	11 237	0.6
GROS ELECTROMENAGER	12 589	1.1	8 503	1.2	10 624	1.1	16 223	1.4	14 903	1.0	16 384	0.8
CUISINE, VAISSELLE	4 244	0.4	2 181	0.3	3 063	0.3	5 031	0.4	6 006	0.4	10 284	0.5
BRICOLAGE, QUINCAILLERIE	12 436	1.1	6 732	1.0	11 620	1.2	14 359	1.2	16 467	1.1	19 005	1.0
PRODUITS D'ENTRETIEN	8 165	0.7	6 917	1.0	7 908	0.8	8 763	0.7	8 872	0.6	8 613	0.4
PLANTES, FLEURS	5 170	0.5	3 299	0.5	4 364	0.5	5 787	0.5	6 960	0.4	8 259	0.4
ANIMAUX	5 113	0.5	4 097	0.6	5 202	0.6	5 076	0.4	5 976	0.4	5 515	0.3
SERVICES DOMESTIQUES	12 624	1.1	4 727	0.7	5 265	0.6	8 477	0.7	22 331	1.5	83 218	4.1
TELEPHONE	11 022	1.0	8 626	1.2	10 038	1.1	10 255	0.9	13 373	0.9	22 000	1.1
TRANSPORTS	114 148	10.4	47 874	6.9	90 282	9.7	130 400	10.9	181 583	11.9	221 674	11.1
ACHATS D'AUTOMOBILES (ET DEUX-ROUES)	60 787	5.6	23 201	3.4	47 276	5.1	72 020	6.0	96 729	6.3	116 008	5.8
FRAIS COURANTS D'UTILIS.	39 386	3.6	17 926	2.6	31 888	3.4	43 986	3.7	62 750	4.1	71 087	3.5
ASSURANCES, TAXES	10 335	0.9	3 548	0.5	7 907	0.9	11 005	0.9	17 345	1.2	27 791	1.4
TRANSPORTS EN COMMUN	2 376	0.2	2 314	0.3	2 032	0.2	2 243	0.2	3 040	0.2	3 580	0.2
TRANSPORTS LONGUE DIST.	1 263	0.1	885	0.1	1 179	0.1	1 147	0.1	1 719	0.1	3 208	0.2
HABILLEMENT	144 510	13.1	83 027	12.0	118 443	12.7	164 642	13.8	209 583	13.7	253 675	12.7
VETEMENTS ET CHAUSSURES (y compris nettoyage et réparations)	111 269	10.1	63 793	9.2	90 688	9.7	126 039	10.6	162 580	10.6	202 805	10.2
HYGIENE, BEAUTE	22 365	2.0	14 466	2.1	19 579	2.1	25 030	2.1	30 083	2.0	34 783	1.7
BIJOUX, MONTRES, SACS	10 877	1.0	4 768	0.7	8 177	0.9	13 574	1.1	16 920	1.1	16 087	0.8
SANTE	13 227	1.2	7 996	1.2	12 612	1.4	12 418	1.0	18 885	1.2	25 977	1.3
CONSULTATIONS DE PRATI- CIENS, HOPITAL	10 270	0.9	5 765	0.9	9 667	1.1	9 567	0.8	14 837	1.0	22 243	1.1
PHARMACIE	2 957	0.3	2 231	0.3	2 945	0.3	2 851	0.2	4 048	0.2	3 734	0.2
CULTURE, LOISIRS, EDUCATION	85 102	7.7	48 294	7.0	66 217	7.1	92 216	7.7	128 962	8.4	183 011	9.2
AUDIOVISUEL	15 127	1.4	8 972	1.3	12 129	1.3	15 059	1.2	27 009	1.8	24 484	1.2
LIVRES, DISQUES, FILMS	8 370	0.8	3 635	0.5	5 929	0.6	9 544	0.8	14 030	0.9	20 670	1.0
JOURNAUX, REVUES, POSTE	10 062	0.9	7 820	1.1	8 607	0.9	10 375	0.9	12 540	0.8	18 576	0.9
SPORT	7 366	0.7	2 969	0.4	4 856	0.5	9 211	0.8	12 600	0.8	19 954	1.0
SORTIES	4 185	0.4	1 972	0.3	3 328	0.4	4 473	0.4	6 917	0.5	8 169	0.4
GARDE D'ENFANTS	503	0.0	285	0.1	57	0.0	417	0.0	721	0.0	4 229	0.2
FRAIS SCOLAIRES	11 667	1.1	3 987	0.6	6 535	0.7	10 856	0.9	19 047	1.2	51 034	2.5
JOUETS	3 381	0.3	1 524	0.2	2 495	0.3	4 274	0.4	5 679	0.4	6 194	0.3
PHOTOS	2 050	0.2	792	0.1	1 745	0.2	2 667	0.2	2 906	0.2	3 751	0.2
JEUX, LOTERIES	3 479	0.3	2 500	0.4	3 558	0.4	4 237	0.4	3 565	0.2	3 486	0.2
AUTRES LOISIRS	3 783	0.3	1 560	0.2	2 248	0.2	4 777	0.4	6 715	0.4	9 287	0.5
TABAC	8 134	0.7	7 714	1.1	8 671	0.9	8 496	0.7	7 104	0.5	8 184	0.4
CONSOMMATION EXTERIEURE	6 996	0.6	4 564	0.7	6 060	0.7	7 830	0.6	10 129	0.7	8 993	0.4
VACANCES	52 096	4.7	26 171	3.8	36 414	3.9	54 878	4.6	81 808	5.4	139 954	7.0
VACANCES, WEEK-END	47 332	4.3	24 852	3.6	33 550	3.6	50 547	4.2	71 275	4.7	128 913	6.5
RESIDENCE SECONDAIRE	4 764	0.4	1 319	0.2	2 864	0.3	4 331	0.4	10 533	0.7	11 041	0.5
DIVERS	82 029	7.4	49 577	7.2	68 602	7.4	82 458	6.9	125 472	8.2	138 315	6.9
ASSURANCES, FRAIS DE JUSTICE ET ASSIMILES (exc. assurance-vie)	17 490	1.6	9 336	1.4	12 849	1.4	16 868	1.4	26 982	1.8	53 903	2.7
CEREMONIES	15 219	1.4	11 790	1.7	15 546	1.7	13 671	1.1	22 227	1.5	10 507	0.5
CADEAUX, DONNS, ARGENT DE POCHE	35 070	3.1	20 890	3.0	29 063	3.1	37 947	3.2	52 643	3.4	50 669	2.5
COTISATIONS	3 057	0.3	1 527	0.2	2 161	0.2	3 737	0.3	4 943	0.3	5 891	0.3
DEPENSES DIVERSES	11 194	1.0	6 034	0.9	8 982	1.0	10 235	0.9	18 677	1.2	17 345	0.9
TOTAL	1 103 009	100.0	690 037	100.0	929 796	100.0	1 192 584	100.0	1 529 301	100.0	1 999 402	100.0

ANNEXE: 2

Structure du budget des ménages selon le type de ménage

LIBELLE	Tous types		Personne seule âgée de moins de 65 ans		Personne seule âgée de 65 ans et plus		Couple sans enfants	
	Effectifs : 2 764		Effectifs : 236		Effectifs : 98		Effectifs : 767	
	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%
ALIMENTATION	208 132	18.9	120 642	15.5	112 433	18.4	201 635	19.6
ALIMENTATION A DOMICILE	177 233	15.1	80 687	10.3	86 128	14.1	166 731	16.2
ALIMENTATION A L'EXTER.	30 899	2.8	39 955	5.1	26 305	4.3	34 904	3.4
HABITATION	403 765	36.6	302 420	38.7	257 605	42.1	379 403	36.8
OCCUPATION DU LOGEMENT	282 124	25.6	213 570	27.4	201 820	33.0	267 980	26.0
LOYER, DEPENSES DIVERSES	31 021	2.8	60 892	7.8	18 547	3.0	29 466	2.9
LOYER IMPUTE, AMENAGEMENT	192 137	17.5	117 867	15.1	143 846	23.5	182 459	17.7
ENERGIE ET EAU	58 966	5.3	34 812	4.5	39 427	6.5	56 055	5.4
EQUIPEMENT DU LOGEMENT	121 641	11.0	88 850	11.4	55 784	9.1	111 423	10.8
MOBILIER	43 558	4.0	39 801	5.1	16 079	2.6	43 752	4.3
COUVERTURES, TISSUS	6 720	0.6	3 546	0.5	1 746	0.3	7 380	0.7
GROS ELECTROMENAGER	12 589	1.1	5 714	0.7	7 129	1.2	12 092	1.2
CUISINE, VAISSELLE	4 244	0.4	2 286	0.3	679	0.1	3 271	0.3
BRICOLAGE, QUINCAILLERIE	12 436	1.1	5 371	0.7	4 845	0.8	11 239	1.1
PRODUITS D'ENTRETIEN	8 165	0.7	3 997	0.5	4 311	0.7	7 491	0.7
PLANTES, FLEURS	5 170	0.5	3 721	0.5	2 631	0.4	5 201	0.5
ANIMAUX	5 113	0.5	4 051	0.5	743	0.1	5 466	0.5
SERVICES DOMESTIQUES	12 624	1.1	10 256	1.3	8 785	1.4	6 057	0.6
TELEPHONE	11 022	1.0	10 107	1.3	8 835	1.5	9 475	0.9
TRANSPORTS	114 148	10.4	87 935	11.3	19 393	3.2	101 503	9.8
ACHATS D'AUTOMOBILES (ET DEUX-ROUES)	60 787	5.6	48 916	6.3	9 501	1.6	55 098	5.3
FRAIS COURANTS D'UTILIS.	39 386	3.6	24 973	3.2	5 906	1.0	34 864	3.4
ASSURANCES, TAXES	10 335	0.9	8 033	1.0	1 251	0.2	8 109	0.8
TRANSPORTS EN COMMUN	2 376	0.2	3 841	0.5	2 538	0.4	2 186	0.2
TRANSPORTS LONGUE DIST.	1 263	0.1	2 172	0.3	196	0.0	1 246	0.1
HABILLEMENT	144 510	13.1	98 839	12.7	73 080	12.0	122 876	11.9
VETEMENTS ET CHAUSSURES (y compris nettoyage et réparations)	111 269	10.1	75 730	9.7	56 009	9.2	92 498	9.0
HYGIENE, BEAUTE	22 365	2.0	17 643	2.3	14 484	2.4	21 162	2.0
BIJOUX, MONTRES, SACS	10 877	1.0	5 466	0.7	2 587	0.4	9 216	0.9
SANTÉ	13 227	1.2	7 691	1.0	9 659	1.6	14 694	1.4
CONSULTATIONS DE PRATI- CIENS, HOPITAL	10 270	0.9	6 013	0.8	7 324	1.2	11 612	1.1
PHARMACIE	2 957	0.3	1 678	0.2	2 335	0.4	3 082	0.3
CULTURE, LOISIRS, EDUCATION	85 102	7.7	68 812	8.8	35 815	5.9	67 922	6.6
AUDIOVISUEL	15 127	1.4	11 751	1.5	4 098	0.7	12 177	1.2
LIVRES, DISQUES, FILMS	8 370	0.8	10 593	1.4	2 132	0.4	6 221	0.6
JOURNAUX, REVUES, POSTE	10 062	0.9	9 962	1.3	8 228	1.3	10 224	1.0
SPORT	7 366	0.7	5 329	0.7	882	0.1	6 231	0.6
SORTIES	4 185	0.4	5 628	0.7	924	0.2	2 724	0.2
GARDE D'ENFANTS	503	0.0	-	-	-	-	82	0.0
FRAIS SCOLAIRES	11 667	1.1	2 619	0.3	4 541	0.7	4 840	0.5
JOUETS	3 381	0.3	1 084	0.1	1 129	0.2	1 860	0.2
PHOTOS	2 050	0.2	1 385	0.2	530	0.1	1 856	0.2
JEUX, LOTERIES	3 479	0.3	1 943	0.2	3 008	0.5	4 017	0.4
AUTRES LOISIRS	3 783	0.3	1 975	0.3	1 778	0.3	2 491	0.2
TABAC	8 134	0.7	6 525	0.8	3 648	0.6	8 282	0.8
CONSOMMATION EXTERIEURE	6 996	0.6	10 017	1.3	4 918	0.8	6 918	0.7
VACANCES	52 096	4.7	44 660	5.7	28 609	4.7	55 997	5.4
VACANCES, WEEK-END	47 332	4.3	42 442	5.4	26 045	4.3	50 312	4.9
RESIDENCE SECONDAIRE	4 764	0.4	2 218	0.3	2 564	0.4	5 685	0.5
DIVERS	82 029	7.4	49 383	6.3	74 523	12.1	87 702	8.5
ASSURANCES, FRAIS DE JUSTICE ET ASSIMILES (exc. assurance-vie)	17 490	1.6	12 203	1.6	9 189	1.5	15 355	1.5
CEREMONIES	15 219	1.4	7 762	1.0	19 553	3.1	19 048	1.8
CADEAUX, DONNS,								
ARGENT DE POCHE	35 070	3.1	15 801	2.0	35 513	5.8	40 843	4.0
COTISATIONS	3 057	0.3	2 466	0.3	2 984	0.5	3 203	0.3
DEPENSES DIVERSES	11 194	1.0	11 151	1.4	7 284	1.2	9 253	0.9
TOTAL	1 103 009	100.0	780 382	100.0	611 117	100.0	1 031 732	100.0

Structure du budget des ménages selon le type de ménage

LIBELLE	Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants et plus		Autre type de ménage	
	Effectifs : 575		Effectifs : 674		Effectifs : 240		Effectifs : 174	
	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%
ALIMENTATION	210 998	18.7	243 650	19.0	273 507	20.4	172 107	16.7
ALIMENTATION A DOMICILE	183 924	16.3	213 110	16.6	245 613	18.3	150 383	14.6
ALIMENTATION A L'EXTER.	27 074	2.4	30 540	2.4	27 894	2.1	21 724	2.1
HABITATION	409 272	36.2	459 656	35.9	483 021	36.1	386 913	37.7
OCCUPATION DU LOGEMENT	285 820	25.3	316 403	24.7	325 011	24.3	278 534	27.1
LOYER, DEPENSES DIVERSES	29 971	2.7	23 688	1.8	26 504	2.0	42 494	4.1
LOYER IMPUTE, AMENAGEMENT	195 997	17.3	225 406	17.6	225 738	16.9	174 757	17.0
ENERGIE ET EAU	59 852	5.3	67 309	5.3	72 769	5.4	61 284	6.0
EQUIPEMENT DU LOGEMENT	123 451	10.9	143 253	11.2	158 010	11.8	108 378	10.6
MOBILIER	45 776	4.1	48 771	3.8	49 708	3.7	27 269	2.6
COUVERTURES, TISSUS	7 175	0.6	7 566	0.6	7 385	0.6	5 216	0.5
GROS ELECTROMENAGER	11 875	1.1	15 480	1.2	16 910	1.3	12 378	1.2
CUISINE, VAISSELLE	5 424	0.5	4 922	0.4	7 283	0.5	2 479	0.2
BRICOLAGE, QUINCAILLERIE	12 962	1.1	16 169	1.3	16 621	1.2	9 595	0.9
PRODUITS D'ENTRETIEN	8 776	0.8	9 590	0.7	11 281	0.8	7 123	0.7
PLANTES, FLEURS	4 983	0.4	5 961	0.5	5 119	0.4	6 055	0.6
ANIMAUX	4 905	0.4	5 962	0.5	5 608	0.4	4 170	0.4
SERVICES DOMESTIQUES	10 443	0.9	16 509	1.3	24 860	1.9	22 231	2.2
TELEPHONE	11 132	1.0	12 323	0.9	13 234	1.0	11 862	1.2
TRANSPORTS	119 468	10.6	144 406	11.3	135 993	10.1	93 885	9.1
ACHATS D'AUTOMOBILES (ET DEUX-ROUES)	62 618	5.6	75 970	5.9	74 821	5.6	46 633	4.6
FRAIS COURANTS D'UTILIS.	42 823	3.8	50 203	3.9	47 253	3.5	33 622	3.3
ASSURANCES, TAXES	10 552	0.9	14 761	1.2	10 911	0.8	9 732	0.9
TRANSPORTS EN COMMUN	2 166	0.2	2 164	0.2	2 577	0.2	2 372	0.2
TRANSPORTS LONGUE DIST.	1 309	0.1	1 309	0.1	431	0.0	1 525	0.1
HABILLEMENT	156 950	13.9	175 997	13.8	181 106	13.5	128 505	12.5
VETEMENTS ET CHAUSSURES (y compris nettoyage et réparations)	119 256	10.6	137 323	10.7	144 741	10.8	99 849	9.7
HYGIENE, BEAUTE	24 273	2.1	24 788	2.0	25 374	1.9	18 667	1.8
BIJOUX, MONTRES, SACS	13 421	1.2	13 885	1.1	10 991	0.8	9 989	1.0
SANTÉ	12 657	1.1	14 051	1.1	15 504	1.2	11 840	1.2
CONSULTATIONS DE PRATI- CIENS, HOPITAL	9 510	0.8	10 986	0.9	11 828	0.9	9 384	0.9
PHARMACIE	3 147	0.3	3 065	0.2	3 676	0.3	2 456	0.3
CULTURE, LOISIRS, EDUCATION	94 332	8.3	100 964	7.9	110 906	8.3	83 159	8.1
AUDIOVISUEL	18 462	1.6	18 210	1.4	16 466	1.2	14 107	1.4
LIVRES, DISQUES, FILMS	8 030	0.7	10 171	0.8	11 600	0.9	8 043	0.8
JOURNAUX, REVUES, POSTE	9 899	0.9	10 217	0.8	10 496	0.8	9 853	1.0
SPORT	7 067	0.6	9 728	0.7	11 184	0.8	5 353	0.5
SORTIES	4 160	0.4	5 339	0.4	5 902	0.5	3 759	0.4
GARDE D'ENFANTS	569	0.1	923	0.1	1 268	0.1	434	0.0
FRAIS SCOLAIRES	14 924	1.3	16 543	1.3	21 646	1.6	14 620	1.4
JOUETS	3 964	0.4	4 775	0.4	6 533	0.5	2 792	0.3
PHOTOS	2 340	0.2	2 334	0.2	3 118	0.2	1 127	0.1
JEUX, LOTERIES	3 865	0.3	3 471	0.3	2 658	0.2	3 340	0.3
AUTRES LOISIRS	4 564	0.4	4 768	0.4	5 640	0.4	4 112	0.4
TABAC	9 355	0.8	8 380	0.6	7 266	0.6	8 396	0.8
CONSUMATION EXTERIEURE	7 133	0.6	6 105	0.5	7 129	0.5	7 223	0.7
VACANCES	50 078	4.4	54 177	4.2	55 893	4.2	51 576	5.0
VACANCES, WEEK-END	43 443	3.8	50 846	4.0	50 377	3.8	47 850	4.6
RESIDENCE SECONDAIRE	6 635	0.6	3 331	0.2	5 516	0.4	3 726	0.4
DIVERS	77 462	6.8	86 830	6.8	83 778	6.2	99 609	9.7
ASSURANCES, FRAIS DE JUSTICE ET ASSIMILES (exc. assurance-vie)	17 018	1.5	21 149	1.7	19 544	1.4	23 304	2.3
CEREMONIES	13 348	1.2	12 985	1.0	16 365	1.2	19 258	1.9
CADEAUX, DONNS, ARGENT DE POCHE	31 870	2.8	35 665	2.8	34 761	2.6	44 207	4.3
ODTISATIONS	2 572	0.2	3 628	0.3	3 531	0.3	1 987	0.2
DEPENSES DIVERSES	12 654	1.1	13 403	1.0	9 577	0.7	10 853	1.0
TOTAL	1 131 217	100.0	1 279 731	100.0	1 339 708	100.0	1 027 594	100.0

Structure du budget et nombre d'enfants (par équivalent adulte)

LIBELLE	Couple sans enfants		Couple avec 1 enfant		Couple avec 2 enfants		Couple avec 3 enfants et plus	
	Effectifs : 767		Effectifs : 575		Effectifs : 674		Effectifs : 240	
	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%
ALIMENTATION	100 818	19.6	84 399	18.7	81 216	19.0	73 920	20.4
ALIMENTATION A DOMICILE	83 366	16.2	73 569	16.3	71 036	16.6	66 381	18.3
ALIMENTATION A L'EXTER.	17 452	3.4	10 830	2.4	10 180	2.4	7 539	2.1
HABITATION	189 702	36.8	163 709	36.2	153 219	35.9	130 546	36.1
OCCUPATION DU LOGEMENT	133 991	26.0	114 328	25.3	105 468	24.7	87 841	24.3
LOYER, DEPENSES DIVERSES	14 733	2.9	11 988	2.7	7 896	1.8	7 163	2.0
LOYER IMPUTE, AMENAGEMENT	91 230	17.7	78 399	17.3	75 135	17.6	61 010	16.9
ENERGIE ET EAU	28 028	5.4	23 941	5.3	22 436	5.3	19 667	5.4
EQUIPEMENT DU LOGEMENT	55 712	10.8	49 380	10.9	47 751	11.2	42 705	11.8
MOBILIER	21 876	4.3	18 310	4.1	16 257	3.8	13 434	3.7
COUVERTURES, TISSUS	3 690	0.7	2 870	0.6	2 522	0.6	1 996	0.6
GROS ELECTROMENAGER	6 046	1.2	4 750	1.1	5 160	1.2	4 570	1.3
CUISINE, VAISSELLE	1 636	0.3	2 170	0.5	1 640	0.4	1 968	0.5
BRICOLAGE, QUINCAILLERIE	5 619	1.1	5 185	1.1	5 389	1.3	4 492	1.2
PRODUITS D'ENTRETIEN	3 746	0.7	3 510	0.8	3 197	0.7	3 049	0.8
PLANTES, FLEURS	2 601	0.5	1 993	0.4	1 987	0.5	1 384	0.4
ANIMAUX	2 733	0.5	1 962	0.4	1 987	0.5	1 515	0.4
SERVICES DOMESTIQUES	3 028	0.6	4 177	0.9	5 503	1.3	6 719	1.9
TELEPHONE	4 737	0.9	4 452	1.0	4 108	0.9	3 576	1.0
TRANSPORTS	50 751	9.8	47 787	10.6	48 135	11.3	36 755	10.1
ACHATS D'AUTOMOBILES (ET DEUX-ROUES)	27 549	5.3	25 047	5.6	25 323	5.9	20 222	5.6
FRAIS COURANTS D'UTILIS.	17 432	3.4	17 129	3.8	16 734	3.9	12 771	3.5
ASSURANCES, TAXES	4 054	0.8	4 220	0.9	4 920	1.2	2 949	0.8
TRANSPORTS EN COMMUN	1 093	0.2	866	0.2	721	0.2	696	0.2
TRANSPORTS LONGUE DIST.	623	0.1	524	0.1	436	0.1	116	0.0
HABILLEMENT	61 438	11.9	62 780	13.9	58 666	13.7	48 948	13.5
VETEMENTS ET CHAUSSURES (y compris nettoyage et réparations)	46 249	9.0	47 702	10.6	45 774	10.7	39 119	10.8
HYGIENE, BEAUTE	10 581	2.0	9 709	2.1	8 262	1.9	6 858	1.9
BIJOUX, MONTRES, SACS	4 608	0.9	5 368	1.2	4 628	1.1	2 971	0.8
SANTE	7 347	1.4	5 063	1.1	4 684	1.1	4 190	1.2
CONSULTATIONS DE PRATI- CIENS, HOPITAL	5 806	1.1	3 804	0.8	3 662	0.9	3 197	0.9
PHARMACIE	1 541	0.3	1 259	0.3	1 022	0.2	994	0.3
CULTURE, LOISIRS, EDUCATION	33 961	6.6	37 732	8.3	33 655	7.9	29 975	8.3
AUDIOVISUEL	6 088	1.2	7 385	1.6	6 070	1.4	4 450	1.2
LIVRES, DISQUES, FILMS	3 110	0.6	3 212	0.7	3 390	0.8	3 135	0.9
JOURNAUX, REVUES, POSTE	5 112	1.0	3 960	0.9	3 406	0.8	2 836	0.8
SPORT	3 115	0.6	2 827	0.6	3 243	0.7	3 023	0.8
SORTIES	1 362	0.3	1 664	0.4	1 780	0.4	1 595	0.5
GARDE D'ENFANTS	41	0.0	228	0.1	308	0.1	343	0.1
FRAIS SCOLAIRES	2 420	0.5	5 970	1.3	5 514	1.3	5 850	1.6
JOUETS	930	0.2	1 586	0.4	1 592	0.4	1 766	0.5
PHOTOS	928	0.2	936	0.2	778	0.2	843	0.2
JEUX, LOTERIES	2 008	0.4	1 546	0.3	1 157	0.3	718	0.2
AUTRES LOISIRS	1 245	0.2	1 826	0.4	1 589	0.4	1 524	0.4
TABAC	4 141	0.8	3 742	0.8	2 793	0.6	1 964	0.6
CONSOMMATION EXTERIEURE	3 459	0.6	2 853	0.6	2 035	0.5	1 927	0.5
VACANCES	27 998	5.4	20 031	4.4	18 059	4.3	15 106	4.2
VACANCES, WEEK-END	25 156	4.9	17 377	3.8	16 949	4.0	13 615	3.8
RESIDENCE SECONDAIRE	2 842	0.5	2 654	0.6	1 110	0.3	1 491	0.4
DIVERS	43 851	8.5	30 985	6.8	28 943	6.8	22 643	6.2
ASSURANCES, FRAIS DE JUSTICE ET ASSIMILES (exc. assurance-vie)	7 677	1.5	6 807	1.5	7 050	1.7	5 282	1.4
CEREMONIES	9 524	1.8	5 339	1.2	4 328	1.0	4 423	1.2
CADEAUX, DONCS, ARGENT DE POCHE	20 421	4.0	12 748	2.8	11 888	2.8	9 394	2.6
COTISATIONS	1 601	0.3	1 029	0.2	1 209	0.3	954	0.3
DEPENSES DIVERSES	4 626	0.9	5 062	1.1	4 468	1.0	2 588	0.7
TOTAL	515 866	100.0	452 486	100.0	426 577	100.0	362 083	100.0

Structure du budget des ménages selon la consommation par unité de consommation

LIBELLE	Ensemble des ménages		1er quintile		2e quintile		3e quintile		4e quintile		5e quintile	
	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%	Montant en F	%
ALIMENTATION	208 132	18.9	178 737	24.7	197 909	22.0	207 445	19.7	220 794	17.3	235 774	15.1
ALIMENTATION A DOMICILE	177 233	16.1	168 727	23.3	180 571	20.1	179 002	17.0	181 134	14.2	176 839	11.3
ALIMENTATION A L'EXTER.	30 899	2.8	10 010	1.4	17 338	1.9	28 443	2.7	39 660	3.1	58 935	3.8
HABITATION	403 765	36.6	282 296	39.1	339 933	37.9	395 471	37.5	451 577	35.5	549 707	35.1
OCCUPATION DU LOGEMENT	282 124	25.6	213 268	29.5	252 152	28.1	286 817	27.2	309 547	24.3	348 645	22.3
LOYER, DEPENSES DIVERSES	31 021	2.8	30 172	4.2	28 756	3.2	23 648	2.3	31 557	2.5	40 954	2.6
LOYER IMPUTE, AMENAGEMENT	192 137	17.5	129 974	18.0	166 221	18.5	201 968	19.1	216 552	17.0	245 805	15.7
ENERGIE ET EAU	58 966	5.3	53 122	7.3	57 175	6.4	61 201	5.8	61 438	4.8	61 886	4.0
EQUIPEMENT DU LOGEMENT	121 641	11.0	69 028	9.5	87 781	9.8	108 654	10.3	142 030	11.2	201 062	12.8
MOBILIER	43 558	4.0	19 621	2.7	26 420	3.0	34 014	3.2	52 164	4.1	85 985	5.5
COUVERTURES, TISSUS	6 720	0.6	3 852	0.5	4 786	0.5	6 681	0.6	8 738	0.7	9 538	0.6
GROS ELECTROMENAGER	12 589	1.1	8 489	1.2	10 073	1.1	11 357	1.1	13 902	1.1	19 126	1.2
CUISINE, VAISSELLE	4 244	0.4	2 273	0.3	3 295	0.4	3 927	0.4	4 565	0.4	7 146	0.4
BRICOLAGE, QUINCAILLERIE	12 436	1.1	8 190	1.1	11 179	1.3	12 982	1.2	15 467	1.2	14 362	0.9
PRODUITS D'ENTRETIEN	8 165	0.7	8 285	1.2	8 457	0.9	8 102	0.8	8 356	0.7	7 637	0.5
PLANTES, FLEURS	5 170	0.5	3 238	0.5	3 874	0.4	5 290	0.5	6 226	0.5	7 420	0.5
ANIMAUX	5 113	0.5	3 927	0.5	4 520	0.5	5 858	0.6	5 478	0.4	5 767	0.4
SERVICES DOMESTIQUES	16 624	1.1	1 563	0.2	5 010	0.6	9 757	0.9	15 752	1.2	30 980	2.0
TELEPHONE	11 022	1.0	9 590	1.3	10 167	1.1	10 686	1.0	11 382	0.9	13 281	0.8
TRANSPORTS	114 148	10.4	53 378	7.4	65 177	7.3	101 228	9.6	148 025	11.6	202 565	12.9
ACHATS D'AUTOMOBILES (ET DEUX-ROUES)	60 787	5.6	25 753	3.6	27 449	3.1	50 210	4.8	84 941	6.7	115 378	7.3
FRAIS COURANTS D'UTILIS.	39 386	3.6	21 359	2.9	30 390	3.4	38 977	3.7	46 971	3.7	59 129	3.8
ASSURANCES, TAXES	10 335	0.9	3 916	0.5	5 124	0.6	8 980	0.8	12 214	0.9	21 400	1.4
TRANSPORTS EN COMMUN	2 376	0.2	1 915	0.3	1 700	0.2	2 391	0.2	2 356	0.2	3 509	0.2
TRANSPORTS LONGUE DIST.	1 236	0.1	435	0.1	514	0.0	670	0.1	1 543	0.1	3 149	0.2
HABILLEMENT	144 510	13.1	83 005	11.5	118 622	13.2	142 944	13.5	179 078	14.1	198 667	12.7
VETEMENTS ET CHAUSSURES (y compris nettoyage et réparations)	111 269	10.1	63 947	8.9	90 800	10.1	110 713	10.5	136 659	10.7	154 041	9.9
HYGIENE, BEAUTE	22 365	2.0	13 738	1.9	18 554	2.1	23 529	2.2	27 395	2.2	28 576	1.8
BIJOUX, MONTRES, SACS	10 877	1.0	5 320	0.7	9 268	1.0	8 702	0.8	15 024	1.2	16 050	1.0
SANTE	13 227	1.2	6 838	0.9	11 197	1.2	12 887	1.2	14 558	1.2	20 624	1.3
CONSULTATIONS DE PRATI- CIENS, HOPITAL	10 270	0.9	4 983	0.7	8 534	0.9	9 499	0.9	11 425	0.9	16 883	1.1
PHARMACIE	2 957	0.3	1 855	0.2	2 663	0.3	3 388	0.3	3 133	0.3	3 741	0.2
CULTURE, LOISIRS, EDUCATION	85 102	7.7	51 184	7.1	69 764	7.8	82 970	7.9	102 452	8.0	119 005	7.6
AUDIOVISUEL	15 127	1.4	8 268	1.2	10 917	1.2	14 618	1.4	19 876	1.6	21 937	1.4
LIVRES, DISQUES, FILMS	8 370	0.8	3 780	0.5	6 537	0.7	7 111	0.7	11 178	0.9	13 234	0.8
JOURNAUX, REVUES, POSTE	10 062	0.9	6 237	0.9	8 970	1.0	9 754	0.9	11 742	0.9	13 594	0.9
SPORT	7 366	0.7	2 875	0.4	5 480	0.6	7 189	0.7	8 996	0.7	12 267	0.8
SORTIES	4 185	0.4	2 389	0.3	3 447	0.4	4 172	0.4	4 879	0.4	6 054	0.4
GARDE D'ENFANTS	503	0.0	255	0.0	380	0.1	395	0.0	554	0.0	933	0.1
FRAIS SCOLAIRES	11 667	1.1	7 936	1.1	7 898	0.9	12 038	1.1	13 227	1.0	17 198	1.1
JOUETS	3 381	0.3	1 278	0.2	3 576	0.4	3 495	0.3	5 189	0.4	3 362	0.2
PHOTOS	2 050	0.2	1 145	0.2	1 751	0.2	1 709	0.2	2 615	0.2	3 023	0.2
JEUX, LOTERIES	3 479	0.3	2 555	0.3	3 880	0.4	3 920	0.4	3 614	0.3	3 418	0.2
AUTRES LOISIRS	3 783	0.3	2 007	0.3	2 556	0.3	3 957	0.4	3 774	0.3	6 609	0.4
TABAC	8 134	0.7	9 352	1.3	8 447	0.9	7 094	0.7	8 247	0.6	7 516	0.5
CONSUMMATION EXTERIEURE	6 996	0.6	3 107	0.4	5 925	0.7	7 518	0.7	8 561	0.7	9 860	0.6
VACANCES	52 096	4.7	23 055	3.2	32 363	3.6	45 002	4.3	63 226	5.0	96 664	6.2
VACANCES, WEEK-END	47 332	4.3	21 436	3.0	29 476	3.3	41 487	3.9	57 154	4.5	86 955	5.6
RESIDENCE SECONDAIRE	4 764	0.4	1 619	0.2	2 887	0.3	3 515	0.4	6 072	0.5	9 709	0.6
DIVERS	82 029	7.4	44 147	6.1	62 813	7.0	66 852	6.3	93 334	7.3	142 785	9.1
ASSURANCES, FRAIS DE JUSTICE ET ASSIMILES (exc. assurance-vie)	17 490	1.6	11 866	1.7	13 747	1.5	14 080	1.3	18 310	1.4	29 422	1.9
CEREMONIES	15 219	1.4	8 092	1.1	10 276	1.2	14 711	1.4	16 042	1.3	26 916	1.7
CADEAUX, DONS, ARGENT DE POCHE	35 070	3.1	15 364	2.1	27 438	3.1	27 482	2.6	40 930	3.2	64 037	4.1
COTISATIONS	3 057	0.3	1 352	0.2	1 989	0.2	2 806	0.3	3 994	0.3	5 132	0.3
DEPENSES DIVERSES	11 194	1.0	7 473	1.0	9 363	1.0	7 773	0.7	14 058	1.1	17 278	1.1
TOTAL	1 103 009	100.0	722 640	100.0	897 778	100.0	1 054 799	100.0	1 273 044	100.0	1 565 791	100.0